



FEDERATION FRANÇAISE D'AEROMODELISME
108 RUE ST MAUR - 75011 PARIS

FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE
29 RUE DE SEVRES - 75006 PARIS



**INFORMATIONS
AUX ASSOCIATIONS VELIVOLLES
ET ASSOCIATIONS D'AEROMODELISME**

Monsieur le Président,

Comme chaque année, nos deux fédérations qui sont à l'origine des échanges entre activités vélivoles et d'aéromodélisme et compte tenu du succès de ces opérations mixtes, ont décidé de poursuivre l'organisation des stages d'initiation pour de jeunes aéromodélistes.

Les conditions à remplir demeurent inchangées, à savoir :

Nous adresser **impérativement** :

- Un accord entre l'**Association d'Aéromodélisme** et l'**Association Vélivole** qui proposera le nom, prénom, date de naissance et n° de licences des stagiaires intéressés (voir document joint) et également téléchargeable sur le site Internet "la FFAM" – "la documentation" – "FFAM-G1 Guide du dirigeant" – "le club" – Réf. B-10-a.
- Chaque association **doit informer sa propre fédération**, en adressant cet accord.
- La commission **FFVV-FFAM** se réunit pour décider de la recevabilité du projet,
- La **FFVV** offre une subvention de **100 €** par stagiaire, et la **FFAM** une subvention de **77 €** pour 1 semaine et 5 vols d'initiation d'une durée moyenne de 45 mn. Chaque stagiaire doit être licencié FFAM et devra souscrire la licence vol à voile.
- Les stagiaires devront être âgés de plus de 14 ans et avoir moins de 25 ans à la date du stage. Le nombre de stagiaires sera limité à 5 par association. Le nombre total de boursiers est limité à 50. La subvention sera versée à l'association vélivole à l'issue du **rapport de stage**.
- Les candidatures doivent parvenir le plus vite possible aux sièges desdites fédérations et dans tous les cas au plus tard le **28 mai 2010**.
- Courant juin 2010, les associations seront averties des décisions prises.
- Les rapports de stages devront être parvenus au plus tard le **30/10/2010**.

Dans l'attente de votre candidature,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la FFAM
B. DELOR

Le Président de la FFVV
J-E. ROUAUX

ACCORD POUR UN STAGE MIXTE FFAM / FFVV

(à transmettre par le club aéromodéliste à la FFAM 28 mai 2010)

ANNEE :

Intitulé du club aéromodéliste :

N° affiliation du club : |_|_|_|_|

N° du CRAM : |3|0|_|_|

Nombre de stagiaires :

(âge minimum de 14 ans et maximum de 25 ans à la date du stage - Maximum 5 stagiaires par club)

NOM Prénom du stagiaire	Date de naissance	N° licence FFAM

Lieu du stage :

Date prévue du stage :

Intitulé du club de vol à voile :

Fait à, le

Signature du Président du club aéromodéliste :

.....

Veiller à ce qu'une demande soit transmise simultanément par l'association véli-vole à la FFVV.